

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Grille d'admission (modifiée en 2025)

Catégorie	Critères	Notation	Commentaires
Contexte de résidence	1- Réside sur le territoire de la communauté de communes	3 points	
Contexte social et familial	2 - Bi-activité des parents.	3 points	
	3 - Famille monoparentale en activité ou en recherche d'emploi	3 points	
	4 - Premier accueil régulier en structure collective	2 points	
	5 - Problème de santé de l'enfant ou d'un des parents, enfant porteur de handicap y compris social	2 points	Maladie rendant importante la souplesse et l'encadrement d'accueil
	6 - Naissances multiples	2 points	Favorise l'accueil d'enfants issus de naissances multiples
	7 - Accueil simultané pendant au moins 6 mois d'un autre enfant de la fratrie lorsque au moins l'un d'entre eux est déjà inscrit dans l'établissement	1 point	Favorise les regroupements ou la scolarisation à proximité de la crèche
Contexte professionnel	8- Travaille sur le territoire de la communauté de communes	2 points	
	9 - Retour à l'emploi dans le cas de famille monoparentale ou en cas de bi-activité après une période de chômage (sauf congé de maternité et congé parental)	2 points	
	10 - Horaires décalés des parents ou du monoparent	2 points	
	11 - Retour de congé de maternité légal de la mère demandeuse	1 point	Jusqu'à trois mois après la date légale de retour de congé maternité
	12 - Reprise d'emploi du parent assurant la garde jusqu'à présent	1 point	Après arrêt volontaire ou involontaire (congé de maternité légal exclu) tel que congé parental, maladie, accident, formation...
Contexte administratif	13 - Non-respect du règlement de fonctionnement	- 2 points	non-paiement des factures mensuelles, retards de paiement récurrents au sein de l'ensemble des services de la collectivité

En cas d'égalité de plusieurs demandes, la date d'arrivée du dossier sera prise en compte.